

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 17 novembre 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES POSTES

PROPOSITION DE VOTE SECRET DU SYNDICAT DES POSTIERS SUR L'OFFRE DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je demande à présenter une motion se rapportant à une question dont l'étude s'impose d'urgence. J'ai fait tenir au ministre des Postes (M. Mackasey) et au leader du gouvernement à la Chambre un préavis de cette motion. Comme les Canadiens sont privés de service postal depuis déjà 28 jours et que le Syndicat des postiers du Canada refuse aux syndiqués le droit de se prononcer par un vote secret sur la dernière offre salariale du gouvernement, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre exhorte la Commission des relations de travail dans la Fonction publique à enjoindre au syndicat des postiers du Canada de permettre à ses membres de se prononcer par un vote secret sur la dernière offre salariale du gouvernement et que ce vote soit placé sous la surveillance du Congrès du travail du Canada.

M. l'Orateur: A l'ordre. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Comme il y a consentement unanime, je mets la motion en délibération. Le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke), propose:

Que la Chambre exhorte la Commission des relations du travail dans la Fonction publique à enjoindre au Syndicat des postiers du Canada de permettre à ses membres de se prononcer par un vote secret sur la dernière offre salariale du gouvernement et que ce vote soit placé sous la surveillance du Congrès du travail du Canada.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Des voix: Trop tard.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, je suis persuadé que lorsque la motion a été proposée, à cause du brouhaha habituel au début de nos délibérations, Votre Honneur a cru que personne ne s'opposait à cette motion.

Une voix: Non, non!

Des voix: Oh, oh!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, la Chambre pourrait-elle être consultée à nouveau?

M. l'Orateur: A l'ordre. C'est un grave problème. Si le député prétend que lui-même ou d'autres députés près de lui n'ont pas donné leur consentement à la motion et que je ne m'en suis pas rendu compte, le cas est très grave. Par le passé, dans de telles circonstances, la présidence consultait à nouveau la Chambre lorsqu'on laissait entendre que le consentement n'avait pas été donné. Il n'y a rien de dangereux à ce précédent. Quand un député signale à la présidence qu'elle n'a pas entendu une voix négative, soit la sienne soit celle d'un autre député près de lui, cela suffit à la présidence. Si tel est le cas, puis-je demander à nouveau s'il y a consentement unanime? En vertu de l'article 43 du Règlement, la motion que je viens de lire ne peut être proposée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

M. Broadbent: Non.

Des voix: Oh, oh!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES POSTES

LA GRÈVE DES POSTIERS—LA RÉPONSE DU CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA À LA PROPOSITION DE VOTE SECRET SUR L'OFFRE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser ma question au ministre des Postes qui, la semaine dernière, a dit avoir envoyé un message au CTC concernant un vote sur la proposition du gouvernement? Le ministre a-t-il reçu du Congrès du Travail du Canada une réponse indiquant qu'il encouragera le syndicat en cause à procéder à un scrutin secret sur la dernière offre du gouvernement?

● (1410)

L'hon. Bryce Mackasey (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, je me rappelle avoir répondu la semaine dernière à un télégramme où le Congrès du Travail du Canada préconisait notamment la reprise des négociations. Comme le chef de l'opposition le dit, j'ai répondu en effet au CTC pour lui demander d'inciter le Syndicat des postiers qui y est affilié d'organiser un vote secret pour savoir si la dernière offre du gouvernement est acceptable. J'ai en outre suggéré que le CTC surveille le vote. Je n'ai pas encore eu de réponse.